

Conseil consultatif de la  
Société de gestion des déchets nucléaires

**Procès-verbal de la réunion du 13 mai 2005**

Procès-verbal de la réunion du Conseil consultatif de la  
Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) /  
Nuclear Waste Management Organization (NWMO)

tenue au 49, avenue Jackes, Toronto (Ontario) à 9 h HAE le 13 mai 2005.

Sont présents

Conseil consultatif :

M. David Crombie	Président
M. David Cameron	Membre
M <sup>me</sup> Helen Cooper	Membre
M. Gordon Cressy	Membre
M. Fred Gilbert	Membre
M <sup>me</sup> Eva Ligeti	Membre
M. Derek Lister	Membre
M. Donald Obonsawin	Membre
M. Daniel Rozon	Membre

SGDN :

M <sup>me</sup> Elizabeth Dowdeswell	Présidente (Points 1 à 6 seulement)
M <sup>me</sup> Kathryn Shaver	Secrétaire générale (Points 1 à 6 seulement)
M <sup>me</sup> Suzanne Barrett	(Point 7)

***PARTIE I***

***AFFAIRES DU CONSEIL CONSULTATIF***

**1. Ouverture de la réunion / adoption de l'ordre du jour**

Le président ouvre la réunion à 9 h HAE.

## **2. Procès-verbaux des réunions précédentes**

Après examen, le Conseil consultatif approuve les procès-verbaux des réunions tenues le 7 février et le 14 mars 2005.

### ***PARTIE II***

### ***RAPPORTS DE LA SGDN***

## **3. Rapport d'étude préliminaire**

La présidente distribue des exemplaires pré tirage de la version imprimée du Rapport d'étude préliminaire dont la publication est prévue vers la fin de mai. Les membres du Conseil formulent des commentaires positifs sur la présentation et l'aspect du document imprimé final.

La présidente informe le Conseil des plans de communication élaborés par la SGDN pour appuyer la diffusion du Rapport d'étude préliminaire.

- Le rapport et les résumés seront produits en français et en anglais et constitueront la base de discussion d'une période d'examen et de commentaires du public.
- La présidente fait remarquer que même si l'engagement du public s'est poursuivi tout au long de l'étude, la SGDN estimait qu'il était important de prévoir une autre période pour permettre au public d'examiner le Rapport d'étude préliminaire et de faire part de ses commentaires, y compris sur la recommandation préliminaire de la SGDN. La SGDN a donc prévu une période d'environ trois mois pour ce faire avant de mettre la dernière main à son rapport.

La SGDN indique que la diffusion du Rapport d'étude préliminaire s'accompagnera de l'envoi de lettres personnalisées aux participants qui ont contribué à l'étude jusqu'à maintenant. Dans ces lettres, la SGDN indiquera en quoi elle a tenu compte de l'apport du destinataire dans la rédaction du Rapport d'étude préliminaire. Les membres du Conseil consultatif approuvent cette rétroaction personnalisée à l'intention des participants.

## **4. Séances d'information préalables / réactions initiales**

La présidente informe le Conseil consultatif des commentaires reçus au cours des séances d'information préalables tenues par la SGDN sur le Rapport d'étude préliminaire et les recommandations.

Elle fait également un compte rendu verbal des présentations faites par la SGDN à la conférence de la Société Nucléaire Canadienne tenue en mai à Ottawa. La SGDN a fait un certain nombre de présentations se rapportant à l'étude et aux recommandations. M<sup>me</sup> Helen Cooper, membre du Conseil consultatif, a aussi fait des présentations au cours de ces rencontres et accepte de faire circuler le texte de son allocution parmi les autres membres du Conseil.

La présidente souligne que la SGDN a octroyé des fonds à la Canadian Association of Nuclear Host Communities pour faciliter leur examen par les pairs du Rapport d'étude préliminaire de la SGDN.

À la demande du Conseil consultatif, la présidente s'engage à tenir les membres informés de la nature des commentaires reçus sur le Rapport d'étude préliminaire.

## **5. Poursuite des activités d'engagement**

La présidente invite les membres du Conseil à discuter des programmes proposés par la SGDN pour assurer la participation du grand public et des peuples autochtones après la publication du Rapport d'étude préliminaire.

La présidente fait le point sur les activités prévues dans le cadre de l'engagement des peuples autochtones. Il est convenu que le Sous-comité sur l'engagement autochtone discutera après la réunion du Conseil des activités proposées par la SGDN. La SGDN offre d'organiser les réunions de discussion du Sous-comité, au besoin.

La présidente passe en revue le calendrier des dialogues prévus dans quatre provinces et le mode de déroulement proposé pour ces dialogues. Le programme comprendrait des présentations, une discussion libre et des dialogues en groupes de travail. Les représentants de la SGDN participeraient activement aux dialogues.

Le Conseil consultatif demande s'il est possible que des membres du Conseil puissent assister aux discussions à titre d'observateurs. La présidente répond que ce serait possible et invite les membres du Conseil à informer la SGDN des séances auxquelles ils souhaiteraient assister. La SGDN s'engage à transmettre aux membres du Conseil la liste complète des dates et des endroits où auront lieu les séances.

En ce qui a trait aux dates retenues pour les séances, les membres du Conseil consultatif discutent de la participation prévue en faisant remarquer que les séances n'auront pas toutes lieu la fin de semaine. La présidente indique que la SGDN surveillerait les réactions et veillerait à ce que les dialogues se tiennent aux dates les plus propices à chaque endroit.

### ***PARTIE III***

#### ***POINTS SOULEVÉS PAR LE CONSEIL CONSULTATIF***

## **6. Rapports sur des points précis**

La SGDN fait rapport au Conseil consultatif sur deux points qu'il avait soulevés précédemment.

- i) Le Conseil consultatif voulait savoir comment et en quoi la SGDN avait pris en compte les conclusions et les recommandations de 1998 de la Commission Seaborn. En réponse à cette demande, la SGDN dépose un rapport intitulé

« Response to the Seaborn Panel Report Recommendations ». Le rapport de 90 pages est un compte rendu de ce qui suit :

- *La réponse aux conclusions et recommandations de la Commission Seaborn*, contenue dans le résumé du rapport, indique en quoi la SGDN s'est inspirée de l'éclairage et des orientations de la Commission Seaborn comme apport essentiel et comme point de départ de son étude. Chacune des recommandations formulées par la Commission fait l'objet d'une discussion dans le contexte de l'étude de la SGDN;
- *Les questions et les lacunes sociales* soulevées dans le cadre de la démarche de la Commission Seaborn, et la façon dont la SGDN a tenté d'y répondre;
- *Les questions et les lacunes techniques* soulevées dans le cadre de la démarche de la Commission Seaborn, et la façon dont l'industrie, selon la SGDN, a tenté d'y répondre depuis 1996. Les travaux menés par Ontario Power Generation, au nom des propriétaires conjoints de déchets, comportent une recherche approfondie sur la façon de remédier aux questions ou lacunes techniques soulevées dans le cadre de la démarche de la Commission Seaborn relativement au concept de stockage permanent d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL).

À titre de complément, la SGDN a affiché sur son site Web le rapport de 600 pages d'Ontario Power Generation qui décrit les moyens pris par l'industrie pour remédier aux questions et lacunes techniques de son concept de dépôt en formations géologiques profondes, lequel sert de base à l'option 1 dans l'étude de la SGDN. Ce rapport est intitulé « Response to Technical Comments raised during Environmental Assessment of AECL Disposal Concept ». La SGDN a aussi affiché sur son site Web, sous la rubrique « Technology Program for Deep Geologic Repository », des rapports résumant les activités de recherche et développement menées par Ontario Power Generation sur le dépôt en formations géologiques profondes au cours des dernières années. Ces documents sont affichés sur le site Web de la SGDN, en combinaison avec le document 6-9 (sous la rubrique « Documentation pour la SGDN ») pour permettre aux Canadiens et Canadiennes intéressés de les consulter et de les examiner en détail. La SGDN offre de fournir des exemplaires imprimés sur demande aux membres du Conseil.

ii) Assurance – En réponse à une demande formulée précédemment par le Conseil consultatif, la SGDN fournit de l'information sur la protection prévue dans les estimations de coûts des méthodes de gestion. Après discussion, le Conseil demande des précisions sur la protection, les primes et la responsabilité civile associées à la gestion des déchets nucléaires. La SGDN s'engage à fournir ces renseignements.

*La direction de la SGDN se retire de la réunion.*

**PARTIE IV**

**AFFAIRES DU CONSEIL CONSULTATIF – HUIS CLOS**

*Suzanne Barrett se joint à la réunion.*

**7. Séance à huis clos**

Cette partie de la réunion est consacrée à une séance à huis clos du Conseil consultatif, sans la présence de la direction de la SGDN.

À compter de 11 h 30 et pendant le reste de la journée, le Conseil consultatif travaille à l'élaboration de ses observations impartiales, exigées par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Le Conseil consultatif est aidé dans cette tâche par Suzanne Barrett, rédactrice dont il a retenu les services pour l'aider à rédiger son rapport.

**Clôture de la réunion**

Le président clôt la réunion à 16 h.

---

Le 20 juin 2005  
La secrétaire générale